

**Procès-verbal du Conseil de la  
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 9 juin 2014 à 18 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane B. Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 18 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Avis de motion – Règlement d'emprunt pour une déneigeuse
- 4.- Période de questions (relatives au point 3 seulement)
- 5.- Fermeture de la séance

S14-06-109

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 9 JUIN 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MUNICIPAL RM04-2014 RELATIF À UN EMPRUNT POUR**  
**L'ACHAT D'UNE DÉNEIGEUSE**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Sandra Dicaire, qu'à une séance ultérieure, un règlement d'emprunt relatif **À L'ACHAT D'UNE DÉNEIGEUSE** sera présenté pour adoption.

S14-06-110

**LEVÉE DE LA SÉANCE (18 h 04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LA CONSEILLÈRE JEAN-CLAUDE LAROCQUE**

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Daniel Rochon, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.